

**Réunion du Conseil d'Administration
du Mercredi 31 mai 2023 à 14h30**

Délibération n°2023-23

Objet : Protection sociale complémentaire – Participation financière du
CDG31 à la couverture de ses agents à compter du 1^{er} janvier 2024

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, M. CHARLAS, M. DURAND.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY.
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. CIERCOLES ; M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEGUEL représenté par M. EVANNO.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS ; Mme VOLTO.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par Mme GEIL-GOMEZ.

Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le CDG31, dans le cadre de son adhésion aux conventions de participation en Santé et Prévoyance, en place depuis le 1^{er} janvier 2017 et à effet jusqu'au 31 décembre 2023, participe financièrement à la couverture en protection sociale complémentaire de ses agents de la manière suivante :

- Couverture en Santé : participation mensuelle de 12€ pour les agents dont l'indice brut de rémunération est supérieur ou égal à 548 et 18€ pour les agents dont l'indice brut de rémunération est inférieur à 548
- Couverture en Prévoyance : participation mensuelle de 12 € à la couverture Prévoyance.

La Présidente rappelle que l'adhésion du CDG31 aux conventions de participation en Santé et Prévoyance mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024 implique une participation financière du CDG31 aux couvertures correspondantes et propose les modalités financières de participation suivantes :

- o participation mensuelle de 12 € à la couverture Prévoyance,
- o participation mensuelle de 18€ à la couverture Santé.

La Présidente précise que ces participations ne seront versées que dans le cadre exclusif de l'adhésion des agents à des couvertures proposées dans le cadre de ces conventions de participation.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- de participer à la couverture en Protection Sociale Complémentaire des agents du CDG31 à compter du 1^{er} janvier 2024, dans les conditions suivantes :
 - o participation mensuelle de 12 € à la couverture Prévoyance,
 - o participation mensuelle de 18€ à la couverture Santé.
- d'inscrire les prévisions correspondantes aux budgets primitifs de l'établissement ;
- de donner mandat à la Présidente pour la réalisation de toutes opérations afférentes.

Fait à Labège,
Le 31/05/2023

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ